



Restons mobilisés, public, privé mêmes attaques, mêmes combats !

Mobilisation du 22 mars !

800 personnes ont manifesté à Montbéliard pour protester contre la casse des services publics, et les attaques du gouvernement sur les retraites.

Les médias veulent faire passer les cheminots pour des privilégiés. Cette intox n'a qu'un seul but, diviser ceux du public et du privé pour démolir les acquis de l'ensemble du monde du travail. Ne tombons pas dans le panneau. Restons mobilisés.

Est-ce que les salariés, fonctionnaires, retraités sont les plus favorisés ? Ou est-ce que ce sont les Présidents, les ministres et les patrons des grands groupes qui sont les plus privilégiés ?



Congés 2018

Ce que dit l'accord :

Extrait de l'article 2 de l'accord du 31/01/2018

« Les demandes devront être transmises à la hiérarchie au plus tard le 11/02/2018 à l'aide de ce formulaire.

S'agissant des demandes de positionnement des congés principaux (période estivale) la hiérarchie apportera une réponse aux salariés Le 25/02/2018 au plus tard. Passé cette date sans réponse de la hiérarchie, les dates de premier

choix du salarié seront validées, sous condition que le salarié ait transmis son formulaire au plus tard le 11/02/2018.

Les dates ainsi retenues constitueront un engagement définitif et réciproque qui ne pourra être modifié qu'avec l'accord des deux parties, sauf cas de force majeure, conformément à l'accord d'entreprise. »

En bref, si j'ai déposé ma feuille de congés dans les délais demandés, si je n'ai pas de réponse au plus tard le 25/02/2018 cela signifie que mon premier choix est accepté.

CSE ?

L'état et PSA mettent en place, le Comité Social et Economique dans l'entreprise avec pour objectif de baisser le nombre de délégués dans les ateliers et le nombre d'heures de toutes les organisations syndicales en fusionnant CE, DP et CHSCT.

En clair, si aujourd'hui un salarié a un problème de poste ou autre, il peut compter sur l'ensemble des délégués de terrain, qui sont au plus proche des postes de travail.

Aujourd'hui déjà les salariés sont confrontés à de plus en plus de difficultés, demain, la fusion des instances réduira le nombre de délégués et donc les possibilités d'y faire appel en cas de problèmes.

Par cette attaque, nous voyons clairement que chez PSA le prétendu dialogue social n'est qu'une vitrine où les étagères sont vides ! Si PSA veut faire mieux que la loi, c'est possible, mais la volonté de la direction est de s'en tenir au strict minimum. En effet, les discussions en centrale se sont achevées le 22 mars et l'accord groupe va limiter les négociations en locale.

Les délégués du personnel et des autres instances (CE et CHSCT) ont été obtenus par les grèves de 1936 et celles des années suivantes. C'est ce que la force des salariés en grève a permis d'imposer au patronat qui est remis en cause aujourd'hui.

La CGT reste radicalement contre la démolition des acquis des luttes du monde du travail.

Intéressement !

A partir du 28 mars, nous devrions recevoir un mail ou courrier pour nous annoncer le montant de notre intéressement et son complément.

Que ce soit le complément ou l'intéressement, il faudra dans tous les cas **faire le choix, par retour de courrier ou sur internet**, d'un versement total ou partiel sur le compte bancaire ou soit un placement dans le Plan Epargne d'Entreprise.

Pour ceux qui auront choisi le versement total ou partiel sur leur compte bancaire, le virement se fera à partir du 30 avril 2018, compte tenu du délai des banques logiquement, début mai, la somme devrait être sur votre compte.

En cas de perte des codes d'accès les contacts NATIXIS sont le 10200 en numéro depuis l'usine ou le 02 31 07 74 00.

Même si cette prime ne remplacera jamais une véritable augmentation de salaire pour autant nous n'allons pas leur en faire cadeau.

Sochaux 2022

Nous interrogeons régulièrement la direction sur les conséquences en termes d'emplois et de postes avec l'arrivée de l'usine dite du futur.

Ce sera le cas cette semaine lors du CE ordinaire de fin de mois, la CGT va de nouveau interpellier la direction sur cette question.

Il est inacceptable qu'une direction laisse les salariés, de l'emboutissage, par exemple, dans le flou quant à leur avenir.

Nous revendiquons ce qui est possible, à savoir que l'usine du futur se traduise par de véritables embauches, des conditions de travail améliorées et les 32H avec maintien du salaire !



Mai 1968

Les commémorations de mai/juin 1968 vont bientôt débiter, nous vous rappelons que les places de concert sont encore disponibles :

15 juin 2018 à 20h30 : concert au MOLOCO d'Audincourt ;

- 1ère partie les **SHOEPOLISHERS** (*festif rock*) et
- En tête d'affiche **HK et l'empire de papier** (*On lâche rien*) au tarif de 20€ (réservez dès à présent auprès de vos militants CGT).

Informations aux salariés

Dans les entreprises, le code du travail régit la distribution des informations au personnel, certaines personnes voudraient faire leurs propres interprétations du code du travail.

Cela fait des dizaines d'années que nous distribuons une information aux salariés sans jamais les avoir perturbés dans leur travail.

Alors que certains n'aiment pas nos informations cela fait partie de la liberté d'opinion.

Mais pour autant, ils n'ont pas à priver les salariés de la liberté de lire et de prendre les informations des organisations syndicales de leur choix.

Ce qui, ne leur en déplaît, a déjà été formellement confirmé par un inspecteur du travail !

Alors au lieu de perdre du temps et de l'énergie, sur ce sujet, nous pouvons que leur conseiller de mettre cette énergie sur les problématiques quotidiennes des salariés.

